

Débats des Communes.

CINQUIÈME SESSION—HUITIÈME PARLEMENT.

GUERRE SUD-AFRICAINE

DISCOURS PRONONCÉ PAR

M. CHARLES ANGERS, M.P.

OTTAWA, MARDI, 13 MARS 1900

M. CHARLES ANGERS (Charlevoix) : M. l'Orateur, je suis opposé à toute fédération impériale, à notre participation aux guerres de l'Angleterre, en dehors du Canada, et pourtant, j'étais disposé à donner au gouvernement le bénéfice des circonstances atténuantes que l'on invoque pour justifier l'envoi des contingents. Je réalisais qu'il lui avait fallu faire face à une situation difficile. Et bien qu'il se soit montré faible, à mon avis, le comparant à l'opposition qui eût désiré faire davantage, je ne voyais point l'à-propos de m'opposer aux résolutions demandant les \$2,000,000. Nos volontaires sont rendus en Afrique, sur la foi d'une promesse de la Couronne, il s'agit de les payer ; et même si la chose était en mon pouvoir, il me semblerait bien difficile de désavouer cette promesse. D'ailleurs en face d'une députation ne partageant pas mes idées, du moins en apparence, il m'eût paru peu pratique de proposer une motion de non confiance qui eût rallié quatre ou cinq votes au plus. Je me réservais cependant d'enregistrer mon protesté quand viendrait la résolution maintenant soumise. Mais si nous ne pouvons avec avantage revenir sur le fait accompli, nous n'en avons pas moins le devoir de sauvegarder l'avenir.

L'ordre en conseil décrétant l'envoi du premier contingent, contient une réserve à laquelle on a donné une signification considérable. On y déclare que la décision prise ne pourra être considérée comme un précédent nous liant pour l'avenir. Cette réserve constituait bien un certain rempart, mais l'en-

voi du second contingent, et beaucoup de déclarations intempestives et guerrières sont encore venues l'affaiblir et le diminuer ; tellement qu'en Angleterre, on semble convaincu que la décision prise rencontre bien l'assentiment général en ce pays, et qu'à demande, nous sommes prêts à participer aux guerres futures de l'empire, même sur simple ordre en conseil, violant la constitution qui nous régit. Il me semble donc d'une importance extrême que le parlement, affirmant sa suprématie, déclare que ces envois de troupes ne doivent pas être interprétés comme un consentement à une fédération militaire ou autre, sans plus ample réflexion. Il importe aussi de déclarer que notre participation aux guerres futures de l'Angleterre, en dehors du Canada, devra se décider par le vote du parlement et même de l'électorat. C'est-à-dire, qu'avant de nous engager plus avant dans la voie de l'impérialisme, il convient, on ne peut plus, de soumettre la question au peuple, quand l'excitation guerrière aura cessé, pour constater quel est le sentiment public dans les différentes provinces.

La motion du député de Labelle nous offre l'occasion de réaffirmer ces principes, en reprenant, autant que faire se peut, le terrain que nous avons perdu. Mais voici que le gouvernement considère cette motion comme inutile, inopportune et refuse de l'accepter. Inutile et inopportune, monsieur, elle ne l'est pas, dans mon humble opinion. Et je considère qu'il est de mon devoir de l'appuyer, en exposant avec quelques détails ma manière d'envisager la situation.